

DEPARTEMENT DE LA REUNION

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TERRITOIRE DE LA COTE OUEST**
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

COMPTE RENDU

BUREAU COMMUNAUTAIRE

DU 19 OCTOBRE 2015



COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 OCTOBRE 2015

Date de convocation : 12/10/2015
16 membres en exercice
9 présents à l'ouverture de la séance

L'an deux mille quinze, le quatorze septembre à dix-sept heures, le bureau Communautaire s'est réuni au TCO au Port sous la présidence de M. Daniel PAUSE, 5^{ème} Vice-Président.

Secrétaire de séance : M. LUCAS Philippe

Délibération n° 2015-094/BC9-001

AFFAIRES GENERALES – **Rapport et Schéma de mutualisation 2015-2020**

Affaire retirée de l'ordre du jour

Délibération n° 2015-095/BC9-002

RESSOURCES HUMAINES – **Modification du tableau des effectifs par création de postes**

Affaire présentée par : Daniel PAUSE

Résumé : Dans le cadre de la structuration des services et afin de tenir compte des évolutions statutaires liées à la carrière des agents, il est proposé de créer les postes suivants

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE** la création des postes suivants dans les conditions visées ci-dessus :
 - 1 emploi d'agent de maîtrise (Direction des investissements et du patrimoine)
 - 2 emplois d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe (Direction des Ressources Humaines et Direction des affaires générales)
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2015
 - **ARRETE** le tableau des effectifs du Territoire de la Côte Ouest.

Délibération n° 2015-096/BC9-003

AMENAGEMENT, PLANIFICATION ET PROSPECTIVE – **Octroi d'une subvention à l'AGORAH dans le cadre de la participation du TCO à l'expérimentation nationale de déploiement des observatoires locaux des loyers- année 2015**

Affaire présentée par : Daniel PAUSE

Résumé : Depuis 2013, l'Etat (DEAL), l'agence d'urbanisme locale (l'AGORAH) et l'ADIL en continuité des relations nouées dans le cadre de l'observatoire local existent mobilisent leurs ressources propres pour activer chaque année la collecte des informations nécessaires à l'expérimentation nationale de déploiement des observatoires locaux des loyers. En 2015, ils sollicitent la possibilité d'organiser l'expérimentation de l'observatoire dans l'Ouest ainsi qu'une participation financière du TCO à hauteur de 12 500 € TTC.

A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE** la participation du TCO à l'expérimentation nationale de déploiement des observatoires locaux des loyers pour l'année 2015, par le versement d'une subvention de 12 500 € à l'AGORAH ;
- **VALIDE** le projet de convention ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention.

Délibération n° 2015-097/BC9-004

AMENAGEMENT, PLANIFICATION ET PROSPECTIVE - PILHI : Plan de financement d'une étude pré-opérationnelle dans le cadre d'une Opération de Résorption de l'Habitat Spontané (RHS) sur la commune de Saint-Leu

Affaire présentée par : Daniel PAUSE

Résumé : *Le PILHI compte 19 sites d'interventions prioritaires sur l'ensemble du territoire. Depuis 2013, les données de ces sites sont réactualisées afin de mettre en place un plan d'actions pluriannuel de lutte contre l'habitat indigne dès 2016.*

La commune de Saint-Leu compte 5 sites d'interventions prioritaires dont Piton Saint-Leu. Sur ce site, une parcelle semble propice à la mise en œuvre d'un nouvel outil de lutte contre l'habitat indigne, à savoir la Résorption de l'Habitat Spontané (RHS). Cette opération ne peut se faire qu'en présence d'occupants sans titre ; et a pour objectif de rendre propriétaire les occupants tout en améliorant leurs logements et leur cadre de vie.

Nous envisageons de présenter la réalisation d'une étude pré-opérationnelle RHS à la Commission RHI (CTDRHI) de la DEAL du mois d'Octobre 2015.

Il est demandé au Bureau communautaire de valider le plan de financement d'une étude pré-opérationnelle dans le cadre d'une opération RHS sur le site de Piton Saint-Leu.

A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **VALIDE** le plan de financement suivant de l'étude pré-opérationnelle dans le cadre d'une opération de Résorption de l'Habitat Spontané (RHS) sur le site de Piton Saint-Leu :

○ Etat :	18 000 € (60%)
○ TCO :	6 000 € (20%)
○ Ville de Saint-Leu :	6 000 € (20%)
Total :	30 000 €

Délibération n° 2015-098/BC9-005

AMENAGEMENT, PLANIFICATION ET PROSPECTIVE — PILHI : Plan de financement d'une étude pré-opérationnelle dans le cadre d'une Opération de Résorption de l'Habitat Spontané (RHS) sur le secteur de Ravine Daniel à Saint-Paul

Affaire présentée par : Daniel PAUSE

Résumé : *Le PILHI compte 19 sites d'interventions prioritaires sur l'ensemble du territoire. Depuis 2013, les données de ces sites sont réactualisées afin de mettre en place un plan d'actions pluriannuel de lutte contre l'habitat indigne dès 2016.*

La commune de Saint-Paul compte 10 sites d'interventions prioritaires dont Ravine Daniel. Sur ce site, une parcelle appartenant à la SAFER semble propice à la mise en œuvre d'un nouvel outil de lutte contre l'habitat indigne à savoir la Résorption de l'Habitat Spontané (RHS). Cette opération ne peut se faire qu'en présence d'occupants sans titre et a pour objectifs de rendre propriétaire les occupants, tout en améliorant leurs logements et leur cadre de vie.

Nous envisageons de présenter la réalisation d'une étude pré-opérationnelle de RHS à la Commission RHI (CTDRHI) de la DEAL du mois d'octobre 2015.

Il est demandé au Bureau communautaire de valider le plan de financement d'une étude pré-opérationnelle dans le cadre d'une opération RHS sur le site de Ravine Daniel à Saint-Paul.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **VALIDE le plan de financement suivant de l'étude pré-opérationnelle dans le cadre d'une opération de Résorption de l'Habitat Spontané (RHS) le site de Ravine Daniel à Saint-Paul :**

○ Etat :	36 000 € (60%)
○ TCO :	12 000 € (20%)
○ Ville de Saint-Paul :	12 000 € (20%)
<u>Total :</u>	60 000 €

Délibération n° 2015-099/BC9-006

ECONOMIE – INSERTION : Adhésion du TCO au CNARM : Cotisation 2015

Affaire présentée par : Daniel PAUSE

Résumé : Dans le cadre de l'adhésion et de la cotisation du TCO au CNARM, une convention d'objectifs a été signée en octobre 2014 afin de favoriser le départ en mobilité des demandeurs d'emploi de l'Ouest. Au titre de l'année 2014, le TCO a versé une cotisation de 10 000 €. A l'approche du terme de la convention, et suite à un nouvel appel à cotisation du CNARM, il convient de définir les nouvelles modalités d'intervention de la collectivité.

A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE le versement au CNARM d'une cotisation d'un montant de 10 000 € pour la période allant d'octobre 2015 au 31 décembre 2016 ;**
- **VALIDE le projet de convention ;**
- **AUTORISE le Président à signer la nouvelle convention.**

Délibération n° 2015-100/BC9-007

ECONOMIE – INSERTION - Validation du plan de financement de la programmation du plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) 2015

Affaire présentée par : Daniel PAUSE

Résumé : Dans le cadre de la signature du protocole PLIE, le comité de pilotage du PLIE a validé en décembre dernier la programmation 2015. Toutefois, le TCO était en attente de précisions quant à la participation financière du FSE (fonds social européen). Aujourd'hui, les services de l'Etat informe le TCO que le montant prévisionnel du FSE, pourra être à hauteur de 80 % du budget global.

Il s'agit de valider le plan de financement des actions, en vue de conventionner avec l'Etat et d'appeler les financements européens.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **VALIDE** le plan de financement des actions du PLIE 2015 ;
- **AUTORISE** le TCO à solliciter le fonds social européen à hauteur des sommes éligibles ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte relatif à cette affaire.

Délibération n° 2015-101/BC9-008

ECONOMIE – INSERTION – Demande de subvention de la Sem Gem' Port des Mascareignes pour l'organisation du salon « Flore et Halle 2015 »

Affaire présentée par : Daniel PAUSE / Christian PAPOUSSAMY

Résumé : La Sem Gem' Port des Mascareignes sollicite le TCO à hauteur de 65 000 €, pour le financement de « Flore et Halle 2015 », salon de l'horticulture et du cadre de vie. S'agissant d'une manifestation d'envergure que le TCO a toujours subventionnée et compte tenu des contraintes budgétaires actuelles, il est proposé d'attribuer une subvention de 30 000 € à la Sem Gem' Port des Mascareignes pour l'organisation de « Flore et Halle 2015 ».

A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE ; APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

- **AUTORISE** l'octroi d'une subvention de 30 000 € à SEM GEM' PORT, en participation à la manifestation « Flore et Halle 2015 » ;
- **VALIDE** le projet de convention ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention.

Délibération n° 2015-102/BC9-009

ECONOMIE INSERTION – Attribution d'une subvention à LES RENCONTRES ALTERNATIVES dans le cadre de l'appel à projets relatif à l'économie sociale et solidaire

Affaire présentée par : Daniel PAUSE / Christian PAPOUSSAMY

Résumé : Dans le cadre d'une démarche dédiée à l'économie sociale et solidaire (ESS), le TCO souhaite soutenir la mise en œuvre et le développement d'initiatives innovantes sur son territoire. L'objectif majeur est de promouvoir la création et le développement de structures relevant de l'ESS ou intégrant des pratiques relevant de l'ESS, et de favoriser les initiatives innovantes dans des filières qui présentent un potentiel d'activité et d'emploi. Dans cette optique la collectivité a lancé un appel à projets au mois de juillet 2015, auquel a répondu l'association Les Rencontres Alternatives. Elle sollicite une aide financière dans le cadre de la consolidation de son projet dédié à la fabrication d'objets nouveaux à partir de matériaux et d'objets usagers récupérés.

A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE ; APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

- **AUTORISE** l'octroi d'une subvention de 33 480 € à **LES RENCONTRES ALTERNATIVES** dans le cadre de son projet dédié à l'économie sociale et solidaire ;
- **APPROUVE** le projet de convention ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention.

Délibération n° 2015-103/BC9-010

ECONOMIE - INSERTION – Attribution d'une subvention à LES PALETTES DE MARGUERITE dans le cadre de l'appel à projets relatif à l'économie sociale et solidaire

Affaire présentée par : Daniel PAUSE / Christian PAPOUSSAMY

Résumé : Dans le cadre d'une démarche dédiée à l'économie sociale et solidaire (ESS), le TCO souhaite soutenir la mise en œuvre et le développement d'initiatives innovantes sur son territoire. L'objectif majeur est de promouvoir la création et le développement de structures relevant de l'ESS ou intégrant des pratiques relevant de l'ESS, et de favoriser les initiatives innovantes dans des filières qui présentent un potentiel d'activité et d'emploi. Dans cette optique la collectivité a lancé un appel à projets au mois de juillet 2015, auquel a répondu l'association les Palettes de Marguerite. Elle sollicite une aide financière dans le cadre de la consolidation de son projet dédié à la fabrication de mobiliers en bois de palettes.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE** l'octroi d'une subvention de 28 000 € à **LES PALETTES DE MARGUERITE** dans le cadre de son projet dédié à l'économie sociale et solidaire ;
- **APPROUVE** le projet de convention ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention.

Délibération n° 2015-104/BC9-011

ECONOMIE - INSERTION – Attribution d'une subvention à L'INCUB GE dans le cadre de l'appel à projets relatif à l'économie sociale et solidaire

Affaire présentée par : Daniel PAUSE / Christian PAPOUSSAMY

Résumé : Dans le cadre d'une démarche dédiée à l'économie sociale et solidaire (ESS), le TCO souhaite soutenir la mise en œuvre et le développement d'initiatives innovantes sur son territoire. L'objectif majeur est de promouvoir la création et le développement de structures relevant de l'ESS ou intégrant des pratiques relevant de l'ESS, et de favoriser les initiatives innovantes dans des filières qui présentent un potentiel d'activité et d'emploi. Dans cette optique la collectivité a lancé un appel à projets au mois de juillet 2015, auquel a répondu l'association L'Incub GE. Elle sollicite une aide financière dans le cadre de la consolidation de son projet dédié à la création de groupements d'employeurs.

A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE ; APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

- **AUTORISE** l'octroi d'une subvention de 55 000 € à **INCUB GE** dans le cadre de son projet dédié à l'économie sociale et solidaire ;

- **APPROUVE le projet de convention ;**
- **AUTORISE le Président à signer la convention..**

Délibération n° 2015-105/BC9-012

ECONOMIE - INSERTION — Attribution d'une subvention à HANDIRECT REUNION dans le cadre de l'appel à projets relatif à l'économie sociale et solidaire

Affaire présentée par : Daniel PAUSE / Christian PAPOUSSAMY

Résumé : *Dans le cadre d'une démarche dédiée à l'économie sociale et solidaire (ESS), le TCO souhaite soutenir la mise en œuvre et le développement d'initiatives innovantes sur son territoire. L'objectif majeur est de promouvoir la création et le développement de structures relevant de l'ESS ou intégrant des pratiques relevant de l'ESS, et de favoriser les initiatives innovantes dans des filières qui présentent un potentiel d'activité et d'emploi. Dans cette optique la collectivité a lancé un appel à projets au mois de juillet 2015, auquel a répondu la SARL Handirect Réunion. Elle sollicite une aide financière dans le cadre de la consolidation de son projet dédié à la mise en emploi de travailleurs handicapés en entreprise adaptée, sur un secteur d'activité visant le service aux entreprises.*

A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE ; APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

- **AUTORISE l'octroi d'une subvention de 20 000 € à HANDIRECT REUNION dans le cadre de son projet dédié à l'économie sociale et solidaire ;**
- **APPROUVE le projet de convention ;**
- **AUTORISE le Président à signer la convention.**

Délibération n° 2015-106/BC9-013

ECONOMIE - INSERTION — Attribution d'une subvention à l'EPLFPA de SAINT PAUL dans le cadre de l'appel à projets relatif à l'économie sociale et solidaire

Affaire présentée par : Daniel PAUSE / Christian PAPOUSSAMY

Résumé : *Dans le cadre d'une démarche dédiée à l'économie sociale et solidaire (ESS), le TCO souhaite soutenir la mise en œuvre et le développement d'initiatives innovantes sur son territoire. L'objectif majeur est de promouvoir la création et le développement de structures relevant de l'ESS ou intégrant des pratiques relevant de l'ESS, et de favoriser les initiatives innovantes dans des filières qui présentent un potentiel d'activité et d'emploi. Dans cette optique la collectivité a lancé un appel à projets au mois de juillet 2015, auquel a répondu l'EPLFPA (Etablissement public local d'enseignement, de formation professionnelle agricole) de Saint Paul. Elle sollicite une aide financière dans le cadre de la mise en œuvre de son projet dédié à l'accompagnement de porteurs de projets agricoles au démarrage d'une activité.*

A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE l'octroi d'une subvention de 65 000 € à EPLFPA de Saint Paul dans le cadre de son projet dédié à l'économie sociale et solidaire ;**
- **APPROUVE le projet de convention ;**
- **AUTORISE le Président à signer la convention.**

Délibération n° 2015-107/BC9-014

ECONOMIE - INSERTION – Attribution d'une subvention à ECO MANIFESTATION REUNION dans le cadre de l'appel à projets relatif à l'économie sociale et solidaire

Affaire présentée par : Daniel PAUSE / Christian PAPOUSSAMY

Résumé : Dans le cadre d'une démarche dédiée à l'économie sociale et solidaire (ESS), le TCO souhaite soutenir la mise en œuvre et le développement d'initiatives innovantes sur son territoire. L'objectif majeur est de promouvoir la création et le développement de structures relevant de l'ESS ou intégrant des pratiques relevant de l'ESS, et de favoriser les initiatives innovantes dans des filières qui présentent un potentiel d'activité et d'emploi. Dans cette optique la collectivité a lancé un appel à projets au mois de juillet 2015, auquel a répondu l'association Eco-Manifestation Réunion. Elle sollicite une aide financière dans le cadre de la consolidation de son projet dédié à l'assainissement écologique.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE** l'octroi d'une subvention de de 11 000 € à Eco Manifestation dans le cadre de son projet dédié à l'économie sociale et solidaire ;
- **APPROUVE** le projet de convention ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention.

Délibération n° 2015-108/BC9-015

ECONOMIE - INSERTION – Attribution d'une subvention à CYBERUNGAME dans le cadre de l'appel à projets relatif à l'économie sociale et solidaire

Affaire présentée par : Daniel PAUSE / Christian PAPOUSSAMY

Résumé : Dans le cadre d'une démarche dédiée à l'économie sociale et solidaire (ESS), le TCO souhaite soutenir la mise en œuvre et le développement d'initiatives innovantes sur son territoire. L'objectif majeur est de promouvoir la création et le développement de structures relevant de l'ESS ou intégrant des pratiques relevant de l'ESS, et de favoriser les initiatives innovantes dans des filières qui présentent un potentiel d'activité et d'emploi. Dans cette optique, la collectivité a lancé un appel à projets au mois de juillet 2015, auquel a répondu l'association CYBERUNGAME. Elle sollicite une aide financière dans le cadre de la consolidation de son projet dédié à la promotion du territoire par le biais de supports numériques.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE** l'octroi d'une subvention de de 31 488 € à CYBERUNGAME dans le cadre de son projet dédié à l'économie sociale et solidaire ;
- **APPROUVE** le projet de convention ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention.

Délibération n° 2015-109/BC9-016

ECONOMIE - INSERTION — Attribution d'une subvention à BALADES CREATIVES dans le cadre de l'appel à projets relatif à l'économie sociale et solidaire

Affaire présentée par : Daniel PAUSE / Christian PAPOUSSAMY

Résumé : Dans le cadre d'une démarche dédiée à l'économie sociale et solidaire (ESS), le TCO souhaite soutenir la mise en œuvre et le développement d'initiatives innovantes sur son territoire. L'objectif majeur est de promouvoir la création et le développement de structures relevant de l'ESS ou intégrant des pratiques relevant de l'ESS, et de favoriser les initiatives innovantes dans des filières qui présentent un potentiel d'activité et d'emploi. Dans cette optique la collectivité a lancé un appel à projets au mois de juillet 2015, auquel a répondu la SAS Balades Créatives. Elle sollicite une aide financière dans le cadre de la consolidation de son projet dédié à la mise en œuvre de visites touristiques guidées, mises en scène par le biais d'animations artistiques (théâtre, contes).

A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE l'octroi d'une subvention de de 19 300 € à BALADES CREATIVES dans le cadre de son projet dédié à l'économie sociale et solidaire ;**
- **APPROUVE le projet de convention ;**
- **AUTORISE le Président à signer la convention.**

Délibération n° 2015-110/BC9-017

VALORISATION ET ANIMATION DU TERRITOIRE — Autorisation de signature de l'avenant n°2 au contrat de prestations intégrées signé avec la SPL TAMARUN et relatif à la gestion du camping Ermitage Lagon.

Affaire présentée par : Daniel PAUSE / Christian PAPOUSSAMY

Résumé : Par délibération en date du 15 octobre 2012, le Bureau communautaire a autorisé la signature du contrat de prestations intégrées de type régie intéressée avec la SPL TAMARUN pour la gestion du camping jusqu'à fin janvier 2016. Il est proposé de prolonger la durée de ce contrat de 6 mois supplémentaires afin d'étudier financièrement et techniquement les différents scénarii d'évolution du contrat pour l'exploitation du camping.

A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **VALIDE le projet d'avenant n°2 au contrat de prestations intégrées signé avec le SPL TAMARUN pour la gestion du camping et relatif à la prolongation du contrat de 5 mois, soit jusqu'au 30 juin 2016 ;**
- **AUTORISE le Président à signer l'avenant n°2.**

Délibération n° 2015-111/BC9-018

VALORISATION ET ANIMATION DU TERRITOIRE – Autorisation de prise de participation au capital de la société publique locale (SPL) OUEST EVENT

***Affaire présentée par :** Daniel PAUSE / Christian PAPOUSSAMY*

Résumé : La délibération du Conseil communautaire du 22 juin 2015, modifiée par celle du 27 juillet 2015, a acté la création de la SPL OUEST EVENT et la désignation des élus du TCO appelés à siéger au sein du Conseil d'administration. Depuis, la Commune de la Possession a souhaité intégrer également le capital de cette SPL. Cette nouvelle adhésion entraîne une modification du projet de statuts : révision du capital initial et du nombre de sièges au conseil d'administration. Il convient donc de délibérer sur les modifications apportées et d'autoriser la prise de participation du TCO au capital social.

A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE ; APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE le montant du capital social de la SPL « Ouest Event » fixé à 60 000€ ;**
- **AUTORISE la prise de participation du TCO au capital de la SPL « Ouest Event » selon la répartition suivante :**
 - o **TCO : trente mille cinq cents euros (30 500€) ;**
 - o **Commune de Saint-Paul : vingt-trois mille euros (23 000€) ;**
 - o **Commune de Trois-Bassins : mille cinq cents euros (1 500€) ;**
 - o **Commune de la Possession : cinq mille euros (5 000€).**
- **APPROUVE la nouvelle répartition des sièges du Conseil d'administration de la SPL « Ouest Event » :**
 - o **TCO : 5 sièges ;**
 - o **Commune de Saint-Paul : 4 sièges ;**
 - o **Commune de Trois-Bassins : 1 siège ;**
 - o **Commune de La Possession : 1 siège.**
- **APPROUVE les nouveaux projets de statuts de la SPL « Ouest Event » ;**
- **AUTORISE le Président à signer les statuts.**

Délibération n° 2015-112/BC9-019

ENVIRONNEMENT – Approbation du plan de financement prévisionnel pour l'acquisition de bio composteurs individuels de jardin à destination des usagers – (demande de cofinancement à l'ADEME)

***Affaire présentée par :** M. Daniel PAUSE et M. Christian PAPOUSSAMY*

Résumé : Dans la poursuite de sa politique générale de réduction des déchets, le TCO dote les usagers de ses communes membres en bio-composteurs individuels. Le TCO a prévu de doter, sur les 5 années à venir, 15 600 foyers en bio-composteur pour un coût prévisionnel de 508 000 € par an.
L'acquisition de ces 15 600 bio-composteurs peut faire l'objet d'un soutien financier de l'ADEME au titre du fond déchets.

Le TCO sollicite donc une participation financière de l'ADEME pour la fourniture des bio-composteurs à destination des usagers. Il est demandé au Bureau Communautaire d'approuver le plan de financement prévisionnel proposé pour cette opération et d'autoriser le président à signer la convention correspondante.

A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE ; APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel, relatif à l'acquisition de bio-composteurs individuels de jardin à destination des usagers ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de financement correspondante.

Délibération n° 2015-113/BC9-020

ENVIRONNEMENT — Approbation du plan de financement prévisionnel pour l'acquisition de caissons pour les déchèteries du TCO – (demande de cofinancement à l'ADEME)

Affaire présentée par : Daniel PAUSE / Christian PAPOUSSAMY

Résumé : *Pour assurer le bon fonctionnement de ses déchèteries, il est nécessaire pour le TCO d'acquérir de nouveaux caissons.*

Le TCO a prévu d'acquérir, sur la période 2016-2018, 24 caissons estimés à 240 000 € soit 8 unités par an pour une enveloppe de 80 000 € par an.

L'acquisition de ces caissons peut faire l'objet d'un soutien financier de l'ADEME au titre du fonds déchets.

Le TCO sollicite donc une participation de l'ADEME pour l'acquisition des 24 caissons envisagés. Il est demandé au Bureau Communautaire d'approuver le plan de financement prévisionnel proposé pour cette opération et d'autoriser le président à signer la convention correspondante.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE ; APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel, relatif à l'acquisition de caissons pour les déchèteries du TCO;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de financement correspondante.

Levée de la séance : à 18h30'